

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 25 JUILLET 2023, À  
19h30, À LA SALLE DE RÉUNION.

**Présents :**

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Denis Rochette	Conseiller #3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

**Absente :**

Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
------------------------	-----------------

Assiste également à la séance:  
Madame Marlène Blais, directrice générale.

---

---

***MOMENT DE RÉFLEXION***

---

*Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.*

---

---

***VÉRIFICATION DES PRÉSENCES***

---

*Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 19h31.*

---

---

***RÉSOLUTION N°081-07-2023***  
***ORDRE DU JOUR : ADOPTION***

---

*Après la lecture de l'ordre du jour;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***QUE*** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
  - 2. Vérification des présences;*
  - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
  - 4. Avis de vacance au poste de conseiller # 5;*
  - 5. Responsable des travaux publics - Opérateur de la station d'eau potable / Embauche*
  - 6. Clôture de la séance;*
- 
-

## **AVIS DE VACANCE SU POSTE DE CONSEILLER # 5**

*La directrice générale dépose au conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-22, une lettre de monsieur Régnald Blais, reçu en date du 24 juillet 2023, annonçant sa démission à titre de conseiller municipal au poste # 5.*

*La directrice générale constate donc la vacance du poste de conseiller # 5 et annonce qu'une élection partielle aura lieu dans les quatre mois suivant la date de la présente séance du conseil municipal. La date du scrutin sera annoncée dans les prochaines semaines sur les différentes plateformes de communication de la municipalité.*

---

### **RÉSOLUTION N°082-07-2023 RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS - OPÉRATEUR DE LA STATION D'EAU POTABLE / EMBAUCHE**

---

*Considérant que la municipalité a fait 3 affichages pour ce poste;*

*Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec un candidat le 20 juillet dernier;*

*Considérant que cette candidature répond aux critères établis pour ce poste.*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** *la municipalité embauche monsieur Régnald Blais, comme Responsable des travaux publics – Opérateur de la station d'eau potable. Le début de l'emploi est prévu pour le 7 août prochain à raison de 35 hres par semaine. Avant la signature du contrat, une période d'essai de 90 jours est prévue.*

\*\*\* Madame Francine Blais, conseillère # 1, déclare un conflit d'intérêts. Elle n'a participé à aucune délibération dans ce dossier et elle s'est retiré de la séance du conseil municipal sur ce point.

---

### **RÉSOLUTION N°083-07-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**QUE** *la séance du conseil soit levée à 19h47.*

---

---

*Marlène Blais*  
*Greffière-Trésorière-Adjointe*

---

*Léonard Labrie*  
*Maire*